

PERIGEE S.A.

"Pour perfectionner le management immobilier"

*Assistance - Audits – Stratégie
Programmation - Méthodes – Organisation
Etudes - Formations - Publications*

SESSION DE FORMATION

**LA MAÎTRISE DES CHARGES
DANS LE TERTIAIRE**

*Analyser
Maîtriser
S'organiser
Financer
Piloter*

La maîtrise des charges des immeubles tertiaires est indispensable :

- dans le privé comme dans le public,
- pour les locataires comme pour les propriétaires-bailleurs ou les propriétaires-occupants, et pour les gestionnaires,
- pour les immeubles récents comme les immeubles anciens.



PARIS

Jeudi 4 février 2010

Jeudi 27 mai 2010

Mardi 14 septembre 2010

Jeudi 2 décembre 2010

Le lieu exact de la formation sera communiqué dans la convocation,
une dizaine de jours avant la date de formation

[programme établi sous réserve de modification]

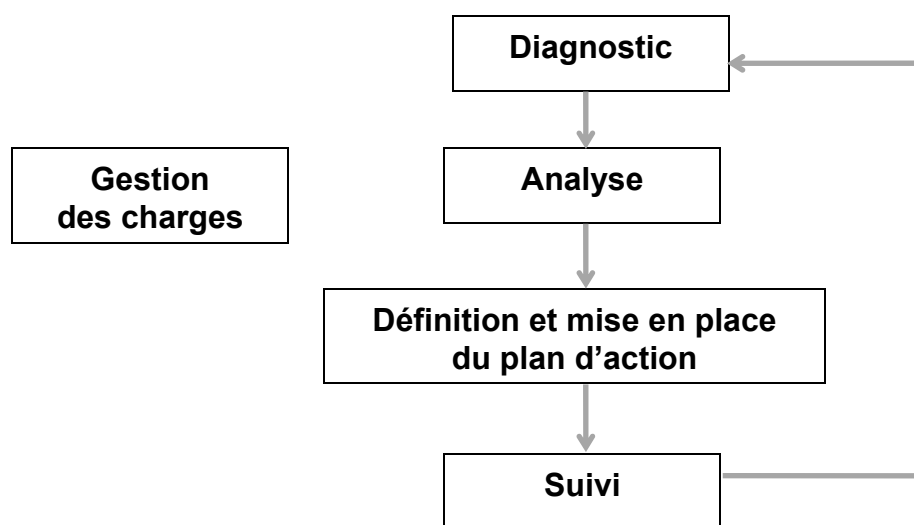
Vos objectifs :

Que vous soyez propriétaire-occupant, entreprise-locataire, investisseur ou gestionnaire, des charges trop élevées pénalisent vos immeubles.

Vous souhaitez :

- savoir comment gérer les charges,
- savoir si des économies sont possibles,
- identifier les postes sur lesquels existent des gisements,
- savoir comment agir dans la pratique tant pour les contrats, que pour l'énergie, le nettoyage ou la sécurité-sûreté, ou encore l'entretien-réparation,

vous organiser durablement pour la gestion des charges.



Les méthodes pédagogiques :

Cette session s'appuie sur les méthodes pédagogiques suivantes :

- Enseignement théorique et méthodologique,
- Mise en situation concrète, échange d'expériences,
- Illustration par des exemples concrets.

Intervenant :

➤ PERIGEE

La documentation :

Remise aux participants d'un classeur pédagogique, support de cours et recueil des exemples présentés et annexes thématiques.

Document « pour en savoir plus » : référents dans le domaine réglementaire de l'immobilier, avec les adresses utiles, sites Internet, publications

LE PROGRAMME

LA MAITRISE DES CHARGES DANS LE TERTIAIRE

8 h 45 - **Accueil**

9 h 00 - **Présentation de la session, des intervenants et participants. Remise des documents**

9 h 15 - **Les charges d'exploitation des immeubles :**

- Terminologie
- Importance, évolutions

10 h 15 – Pause

10 h 45 - **La gestion des charges : les réglementations et les pratiques en matière de gestion des charges**

11 h 30 – **Comment faire un prédiagnostic de charges en utilisant des benchmarks**

- **Etude de cas**

12 h 30 – Déjeuner

14 h 00 - **Gestion et maîtrise des charges de l'énergie**

- **Exemples**

14 h 45 - **Gestion et maîtrise des charges de nettoyage**

- **Exemples**

15 h 30 – Pause

16 h 00 - **Gestion et maîtrise des charges de sécurité, sûreté, gardiennage et accueil**

- **Exemples**

16 h 45 - **Construire un plan de réduction des charges pour un immeuble tertiaire**

- **Exemples**

17 h 30 - Fin de la session

**A QUI S'ADRESSE
CE SEMINAIRE**

- ◆ Aux gestionnaires de patrimoines tertiaires publics et privés,
- ◆ Aux entreprises utilisatrices, services immobiliers ou services généraux,
- ◆ Aux gestionnaires des bâtiments publics,
- ◆ Aux investisseurs.

Renseignements complémentaires :

PERIGEE S.A.

11, boulevard Brune
75682 PARIS CEDEX 14
Tél. : 01 40 44 90 64 - Fax : 01 40 44 85 11

E-mail : contact@perigee-sa.fr
Internet : www.apogee-perigee.com

Société du Groupe SOCOTEC

FORMATION :

PERIGEE est enregistré sous le N° 11751199075

TARIFS ET CONDITIONS

Tarif normal :

..... 540,00 € HT (645,84 € TTC)

Adhérents et Membres Associés APOGEE :

..... 390,00 € HT (466,44 € TTC)

*Membres d'une fédération adhérente à APOGEE
(CNAB, FNAIM, FNPC, L'Union sociale pour
l'habitat, UNPI)*

..... 465,00 € HT (556,14 € TTC)

◇ **Le prix comprend :**

- l'enseignement proprement dit,
- le support de cours et les études de cas,
- les pauses et le déjeuner.

Frais d'annulation : 200,67 € HT (240,00 € TTC)

**BULLETTIN D'INSCRIPTION
(à retourner à PERIGEE)**

Mme/Mlle/M. :

Fonction :

ORGANISME :

Adresse :

Tél : **E-mail :**

s'inscrit à la session de formation **LA MAITRISE DES CHARGES DANS LE TERTIAIRE** qui aura lieu, à Paris, le

souhaite recevoir une convention de formation et une attestation de présence à l'issue du séminaire.

Ci-joint un chèque, à l'ordre de PERIGEE, de € TTC

[Règlement à l'inscription, à défaut acompte de 50 % exigé]

Tarif normal
APOGEE

Adhérent APOGEE

Membres fédérations adhérentes à

Préciser :

(cocher la case correspondant à votre situation)

Date :

Signature :

